Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 035-213501158-20251212-D29DSTE_DE25-DE

Document n°44894

Direction des Services Techniques et de l'Environnement

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2025

(ordre du jour du 5 décembre 2025)

FOURNITURE DE CARBURANTS ET ENTRETIEN DES VEHICULES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S.)- RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION ENTRE LA VILLE DE FOUGERES ET LE C.C.A.S

Rapporteuse : Vanessa GAUTIER

La convention conclue avec le Centre Communal d'Action Sociale concernant l'entretien et la fourniture de carburants pour ses véhicules est arrivée à expiration le 31 décembre 2024.

Le C.C.A.S. souhaite continuer à bénéficier des prestations antérieures. Il convient donc de reconduire les dispositions applicables jusqu'alors, à savoir :

- l'exécution par le garage municipal de l'entretien courant des véhicules du C.C.A.S., étant précisé qu'en cas de diagnostic grave ou sortant du cadre de la convention à intervenir, le C.C.A.S. devra faire appel à des prestataires extérieurs.
- la fourniture du carburant nécessaire au fonctionnement du parc automobile du C.C.A.S.

Comme précédemment, la Ville répercutera auprès du C.C.A.S. :

- ✓ le coût des fournitures… (pièces, lubrifiants…) au prix d'achat TTC, le coût de la main-d'œuvre selon le temps passé sur chaque véhicule, l'ensemble étant majoré des frais de gestion à raison de 5 %.
- ✓ le coût des carburants sur la base des tarifs appliqués par le titulaire du marché pendant la période considérée.

La convention à intervenir est conclue pour l'année civile 2025, avec possibilité de reconduction annuelle, sans que sa durée totale ne puisse excéder le 31 décembre 2029.

Après avis favorable des membres de la Commission *« Transition Ecologique et Energétique, Travaux »*, il vous est proposé :

✓ d'approuver la convention pour la fourniture de carburants et l'entretien des véhicules du Centre Communal d'Action Sociale ;

✓ d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention multi-services.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour expédition conforme,
En Mairie,
A Fougères

Le Maire de Fougères

MAIRIE DE FOUGÈRES * VILLE ET VIGNOBLE *

Louis FEUVRIER

Signé électroniquement par : Louis FEUVRIER
Le 2025-12-12T17:31:12+01:00